

Pour toutes les demandes de Micro Crédit Personnel Accompagné :

- Pièce d'identité (carte d'identité, carte de résident, titre de séjour) pour chaque personne s'il s'agit d'un couple.
- Les relevés **mensuels complets de tous vos comptes bancaires des trois derniers mois** (indiquant le solde en début et fin de mois) pour les comptes courants, les livrets, PEL... et pour chacun des conjoints s'il s'agit d'un couple. **En l'absence de ces relevés, le dossier ne pourra pas être examiné et le rendez-vous sera reporté.**
- Notification de la CAF récente : (si droits en cours)
- Trois dernières fiches de salaire ou attestation pôle emploi (si droits en cours), contrat de travail (si contrat en cours)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB, RIP)
- Les dernières factures d'énergie, d'eau ou les échéanciers.
- Justificatif autres prêts en cours (prêt immobilier, prêt à la consommation...)
- Permis de conduire si achat véhicule
- Si dossier de surendettement** : fournir décision Banque de France avec la liste des créanciers même si les dettes ont été annulées.
- Quittance de loyer ou taxe foncière

Pour les personnes hébergées :

- Attestation d'hébergement avec **justificatif de domicile** de l'hébergeant (facture Energie, quittance de loyer ...) et **justificatif d'identité** de l'hébergeant (si personne physique).
- Attestation d'hébergement (si personne morale)

Les mêmes pièces sont exigées du co-emprunteur.

Le Crédit Municipal se réserve le droit de demander des documents complémentaires en fonction de votre situation.